

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 septembre 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria,
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4045-2018.

Tarifs et conditions de service d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Demande de délai pour le dépôt par la *Première Nation Crie de Waswanipi* et la *Corporation de développement Tawich* (CREE) d'une demande afin que la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre à certaines demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Par la présente, la *Première Nation Crie de Waswanipi* et la *Corporation de développement Tawich* (CREE) demandent respectueusement à la Régie de leur accorder un **délai jusqu'à demain matin le 27 septembre 2018** pour le dépôt de leur demande afin que la Régie de l'énergie ordonne à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre à certaines demandes de renseignements.

Ce délai est rendu nécessaire car les réponses d'Hydro-Québec Distribution (HQD) n'ont été disponibles qu'hier le 25 septembre 2018, soit le lendemain de la date prévue pour son dépôt (quoique HQD nous les aie transmises par courriel dans la soirée du 24 septembre 2018, mais nous n'en avons pris connaissance que le lendemain). Par ailleurs, la compréhension des réponses est très ardue puisqu'un grand nombre d'entre elles réfèrent à des réponses fournies par HQD à d'autres intervenants et ce n'est qu'à la lecture de ces autres réponses que nous découvrons graduellement qu'HQD n'a pas répondu à plusieurs de nos questions.

De plus, une partie importante des deux derniers jours a été consacrée à la rédaction d'une demande conjointe par SEN'TI et CREE :

- a) invitant respectueusement la présente formation de la Régie à émettre des mesures interlocutoires vu la récente demande de révision au Dossier R-4066-2018 et, également,
- b) invitant respectueusement la présente formation de la Régie à corriger elle-même le paragraphe 55 (et son corollaire, le paragraphe 56) de la [Décision D-2018-166](#).

Cette demande conjointe comporte une certaine urgence et est presque terminée. Elle devrait être transmise à la Régie soit en fin d'après-midi aujourd'hui soit demain matin.

Enfin, le procureur soussigné devait prendre part à une autre audience dans un autre dossier de la Régie ce matin.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accorder le délai demandé.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de la *Première Nation Crie de Waswanipi* et de la *Corporation de développement Tawich*

- c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).